



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 30 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 24 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 52
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL

Membres absents :

Monsieur Franck LEHENOFF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Philippe THIRION pouvoir à Monsieur François DESEILLE

OBJET : PATRIMOINE**« Clos Chauveau » – Convention avec l'association Les PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté – Avenant n°3**

La Ville de Dijon est propriétaire d'un terrain bâti dénommé « Clos Chauveau », d'une superficie de 35 741 m², cadastré section EK n°320, situé rue du Fort de la Motte Giron.

Le 07 février 1962, la Ville de Dijon a signé une convention avec l'Association départementale des Pupilles de l'Ecole Publique de la Côte d'Or ayant pour objet la mise à disposition d'une partie de cette propriété sur laquelle a été réalisé notamment un centre de rééducation spécialisé destiné aux enfants et adolescents souffrant de lourds handicaps moteurs et sensoriels. Cette convention a été souscrite pour une durée de 80 ans, soit jusqu'au 11 février 2042 et à titre gratuit.

Aujourd'hui, il convient d'effectuer des travaux imposés par la réglementation et nécessaires à la mise aux normes de ce centre pour adapter les locaux aux personnes à mobilité réduite et aux polyhandicapés. Il s'agira en particulier de reconfigurer les locaux dédiés à l'internat, de créer de nouveaux espaces destinés aux soins et aux activités, de réaliser des travaux d'accessibilité, de sobriété énergétique et de mises aux normes thermiques.

La durée actuelle de la convention ne permet pas de couvrir la période d'amortissement des travaux qui seront pris en charge en totalité par l'association aujourd'hui dénommée Les PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté. Celle-ci demande donc à la Ville de Dijon de proroger la convention pour une durée de 10 ans afin de lui permettre de couvrir cette durée d'amortissement liée aux travaux.

En considération de ces éléments, il est proposé de modifier par voie d'avenant le terme de la convention du 07 février 1962 et de le majorer de 10 années, à titre gratuit, les autres articles de la convention et de ses avenants des 19 septembre 2005 et 23 juin 2011 restent sans changement.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

1 - de prolonger la durée de la convention du 07 février 1962 consentie par la Ville au profit de l'association aujourd'hui dénommée Les PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté relative à la mise à disposition d'une partie du « Clos Chauveau » sis rue du Fort de la Motte Giron à Dijon cadastré section EK n°320, et de majorer son terme d'une durée de 10 années, soit jusqu'au 11 février 2052, à titre gratuit, les autres dispositions du bail et de ses avenants des 19 septembre 2005 et 23 juin 2011 demeurant inchangées ;

2 - d'approuver le projet d'avenant n°3 à la convention à intervenir, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN